

Bonjour chers collègues de l'APRQ du Grand Montréal et collègues des autres régions,

Je vous communique les plus récents développements dans deux dossiers:

**Comité consultatif sur les services aux retraités et l'indexation de nos rentes:**

Le comité consultatif mis en place par la Ministre Courchesne sur l'indexation de nos rentes a tenu une réunion jeudi le 26 janvier. Il y a un gain important i.e. toutes les associations de retraités qui y sont présentes ont fait « front commun ». C'est une victoire. Selon les informations que j'ai obtenues de membres du comité, toutes les associations de retraités présentes sur ce comité se sont concertés avant la rencontre et tout au long de la rencontre ont tenu un même discours.

Le comité consultatif siègera jusqu'en septembre 2012. Trois réunions ont eu lieu et il resterait trois réunions.

À ce jour, les trois premières rencontres ont porté sur la compréhension du mandat, les règles de fonctionnement dont la confidentialité des travaux, des informations fournies par la CARRA et des précisions à l'égard des documents déposés tant par la CARRA que les participants. Le groupe en serait rendu discuter des pistes de solutions et il y en aurait de proposées. Ces dernières seraient étudiées dans les prochaines rencontres.

L'une des questions les plus souvent posée par nos membres porte sur les **développements dans ce dossier visant la correction de l'indexation de nos rentes**. Présentement, les huit associations de retraités qui sont au comité de travail sur l'indexation vont répondre directement à leurs membres des résultats des travaux du groupe de retraités et de syndiqués en respectant les contraintes qu'ils ont accepté. L'APRQ n'a pas de membre sur le comité, mais est actuellement représentée par l'Alliance des associations de retraités (AAR) et je siège au conseil d'administration de l'Alliance en tant que secrétaire du conseil.

Le temps est venu de renouveler la cotisation à l'Alliance des associations de retraités (AAR) pour l'année 2012. Le montant de la cotisation est fonction du nombre de membres déclaré par l'association. Pour une association qui compte plus de 6 000 membres, le montant peut paraître élevé. Le conseil d'administration devra donc prendre position au cours des prochaines semaines dans ce dossier.

Étant donné que notre association n'est pas membre du comité consultatif mis en place par la Ministre Courchesne, si l'APRQ ne renouvelle pas son adhésion à l'Alliance des associations de retraités (AAR), nos membres seraient privés de l'information sur le déroulement des travaux même s'ils bénéficieraient éventuellement (en tant que retraités) des résultats des travaux de ce comité. Toutefois, notre association ne pourrait plus influencer les travaux par ce que nous n'aurons pas de représentant et pas de représentation auprès des autres associations de retraités. Le conseil d'administration de l'Alliance se réunit avant les rencontres du comité pour prendre connaissance du développement de travaux et discuter des positions à prendre. Je vous rappelle que l'Alliance des associations de retraités (AAR) représente 15 associations de retraités qui pour la plupart ne sont pas représentées sur le comité consultatif.

Un Info Alliance est en préparation et vous sera expédié dès que je le recevrai.

**Information sur la loi 23 adoptée en novembre 2011:**

Quant à la loi 23, l'objectif était: entériner le contenu de la négociation. Le gain qu'a fait l'Association des retraités de l'enseignement (AREQ) à la commission parlementaire concernant la loi 23 est que ceux qui sont retraités du RRF et du RRE seront traités comme ceux du RREGOP selon certaines conditions. Nos membres sont donc concernés. Je vous fournis le site Web où vous pourrez voir quels en sont les modalités:

<http://www.carra.gouv.qc.ca/fra/communiqu/pdf/crv35n09.pdf>

La circulaire est adressée aux responsables des ressources humaines des ministères et organismes, mais vous pouvez y avoir accès sur le site Web de la Carra.

Mireille Beaulac  
Le 29 janvier 2012